

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SESSION ORDINAIRE
Séance du 26 novembre 2020

N° 261/11/2020 : DELEGATION DE SERVICE PUBLIC EAU DE REYNIES - RAPPORT D'ACTIVITE 2019

L'an deux mille vingt, le jeudi 26 novembre à 18h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis à la Salle des Fêtes d'Arthus, 82130 Lamothe-Capdeville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 20 novembre 2020.

Présents Titulaires : 45

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Mathieu ALBERT, Philippe BECADE, Danielle BEDOS, Marie-Claude BERLY, Alain BODERIOU, Nadine BON, Bernard BOUTON, Nadine BOUVET, Hervé CAMINEL, Aline CASTILLO, Nadia CHEKLIT, Axel DE LABRIOLLE, Jean-Martial DEJEAN, Marie-Agnès DETAILLEUR, Thierry DEVILLE, Sandrine DIAZ, Colette ESNAULT, Laurent FARRUGIA, Jean-Pierre FOISSAC, Pauline FORESTIE, Lucie FOURNEL, Alain GABACH, Jean-François GARRIGUES, Jacques GAYRAL, Stéphane GONZALEZ, Annie GUILLOT, Clarisse HEULLAND, Arnaud HILION, Jean-Louis IBRES, Khalid LAABID, Francis LABRUYERE, Sandrine LAGARDE, Véronique LAGARRIGUE, Francis MASSIMINO, Gilles MENEGHETTI, Christian MOULIS, Stéphanie OLIVE, Laurence PAGES, Bernard PAILLARES, Bernard PECOU, Françoise PIZZINI, Rodolphe PORTOLES, Claude VIGOUROUX, Michel WEILL.

Absents ayant donné pouvoir : 3

Mesdames, Messieurs, Michel CORNILLE à Brigitte BAREGES, Paul GRAND à Christian MOULIS, Paulette MULLER-DUPONT à Nadine BOUVET.



**Madame Brigitte BAREGES donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,**

Conformément à l'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, chaque année tout délégataire de service public doit remettre à l'autorité délégante un rapport d'activité comportant notamment les comptes retraçant l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service. Après analyse de ce rapport, son examen est mis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

- La Société VEOLIA Eau, située 4 avenue Fernand Belondrade à Montauban, est délégataire du service public d'eau potable de la Ville de Reyniès, depuis le 3 janvier 2011 pour une durée de 15 ans s'achevant le 31 décembre 2026.
- C'est une délégation de gestion et d'exploitation du service, de « type affermage ». Cela veut dire que la Ville de Reyniès conserve la gestion des investissements et infrastructures qu'elle met à disposition du délégataire ou « fermier », qui lui verse une redevance.
- La compétence eau potable a été transférée au Grand Montauban au 1er janvier 2020.

Partie 1 - Présentation générale de la délégation : caractéristiques

Couverture du service délégué :

- 882 habitants desservis
- 392 abonnés
- Volume prélevé : 0 m3
- Volume produit : 0 m3
- Volume mis en distribution : 58 184 m3

Description des installations :

- 28 km de réseau

Coût du service :

- Prix global (y compris redevance Agence de l'Eau) pour un foyer type (120m3) : 2.96 € TTC/m3.

REYNIÈS Prix du service de l'eau potable	Volume	Prix Au 01/01/2020	Montant Au 01/01/2019	Montant Au 01/01/2020	N/N-1
Part délégataire			145,46	148,24	1,91%
Abonnement			16,10	16,24	0,87%
Consommation	120	1,1000	129,36	132,00	2,04%
Part communale			133,26	133,26	0,00%
Abonnement			9,30	9,30	0,00%
Consommation	120	1,0330	123,96	123,96	0,00%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,1306	15,67	15,67	0,00%
Organismes publics			39,60	39,60	0,00%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,3300	39,60	39,60	0,00%
Total € HT			333,99	336,77	0,83%
TVA			18,37	18,52	0,82%
Total TTC			352,36	355,29	0,83%
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			2,94	2,96	0,68%

Partie 2 - Les comptes de la délégation

Le compte de résultat : charges et produits d'exploitation de l'année

Le tableau ci-dessous synthétise les comptes de la délégation :

Collectivité: I8170 - REYNIES - AEP Eau

LIBELLE	2018	2019	Ecart %
PRODUITS	109 256	122 651	12.26 %
Exploitation du service	44 290	51 034	
Collectivités et autres organismes publics	57 005	65 800	
Travaux attribués à titre exclusif	5 831	3 998	
Produits accessoires	2 140	1 819	
CHARGES	135 190	158 080	16.93 %
Personnel	13 259	12 324	
Achats d'eau	47 191	51 844	
Produits de traitement	295	310	
Analyses	132	412	
Sous-traitance, matières et fournitures	6 899	15 720	
Impôts locaux et taxes	41	103	
Autres dépenses d'exploitation	4 872	6 723	
<i>télécommunications, poste et télégestion</i>	31	236	
<i>engins et véhicules</i>	1 541	2 432	
<i>informatique</i>	10	78	
<i>assurances</i>	- 49	0	
<i>locaux</i>	702	899	
<i>autres</i>	2 636	3 077	
Collectivités et autres organismes publics	57 005	65 800	
Charges relatives aux renouvellements	2 858	1 689	
<i>pour garantie de continuité du service</i>	292	143	
<i>programme contractuel (renouvellements)</i>	2 603	1 545	
Charges relatives aux investissements	1 755	2 761	
<i>programme contractuel (investissements)</i>	1 755	2 761	
Pertes sur créances irrécouvrables-Contentieux recouvrement	851	396	
RESULTAT AVANT IMPOT	- 25 934	- 35 429	-36.61 %
RESULTAT	- 25 934	- 35 429	-36.61 %

Conforme à la circulaire FP2E de janvier 2006

3/2 1/2020

- Résultat 2019 : en négatif par rapport à l'exercice 2018.

Partie 3 - La qualité du service

Les faits marquants :

- Qualité de l'eau conforme à 100 % aux limites de qualités bactériologiques et physico-chimiques.
- Le rendement brut du réseau est de 77.8 %. La délégataire a effectué 771 MI de canalisation en recherche de fuite.
- Déploiement progressif des mesures visant à respecter la circulaire du 15 mai 2013 portant instruction sur la gestion des risques sanitaires liés à l'amiante dans le cas de travaux sur les enrobés amiantés du réseau routier.

Les usagers du service délégué :

- 1 branchement créé
- 0 ml d'extension de réseaux
- 5 compteurs remplacés

Qualité de l'eau :

- Taux de conformité des prélèvements microbiologiques : 100 %
- Taux de conformité des prélèvements physico-chimiques : 100 %
- Non conformités sur l'année : pH

Réclamations et contentieux :

- Aucune réclamation écrite

- Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées : 10.20 u/1000 abonnés
- 3.60 % de taux d'impayés

Actions d'amélioration du service

- Il serait très opportun que la commune dispose d'un outil de sectorisation, afin de déterminer par zone de distribution les niveaux de consommation et de fuites. Ce type de travaux est susceptible d'être aidé par l'Agence de l'Eau.
- Il conviendrait de prévoir un planning de renouvellement des poteaux incendie vieillissants.

Vu l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 13 octobre 2020,

Au vu de ces éléments, et conformément à l'avis favorable du Bureau Communautaire du 17 novembre 2020, il vous est demandé de bien vouloir :

- prendre acte du rapport d'activité 2019 relatif à la Délégation de Service Public Eau de Reyniès, tel qu'annexé à la présente délibération.

Après délibération, le Conseil Communautaire :

PREND ACTE

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

0 2 DEC. 2020

De sa publication et/ou affichage le :

0 2 DEC. 2020

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 26 novembre 2020

La Présidente,
Brigitte BAREGES

